



A Lille, le 15/01/2025

Vœux 2025 de l'ALEFPA

Pour une société inclusive et solidaire



2025 débute avec de grands espoirs et de nouveaux défis pour l'ALEFPA, qui renouvelle son engagement pour une société plus inclusive. Alors que la santé mentale devient cause nationale et que la loi de 2005 sur le handicap célèbre ses 20 ans, l'association réaffirme son rôle clé en faveur des plus vulnérables avec le lancement de son nouveau site internet, une plateforme pour amplifier la voix des invisibles.

De 2024 à 2025 : entre espoir et inquiétudes

L'année 2024 a été une année pleine de projets significatifs pour l'ALEFPA, de constructions et d'innovations, à retrouver dans la vidéo rétrospective de l'association. L'une des preuves les plus probantes de la force de développement de l'ALEFPA est la concrétisation en ce début d'année de la fusion avec deux autres associations majeures, l'une dans les Hauts-de-France, Ariane, SMJPM, et l'autre dans la Marne [**voir encadrés**].

Cependant, l'année 2024 est également emprunte de difficultés et d'inquiétudes, qui seront à

surmonter en 2025. Les engagements de notre association restent fermes, à commencer par celui de défendre la tribune "[Dis-moi ce que tu finances, je te dirai qui tu es](#)", signée avec 84 associations du secteur social et médico-social [*ce qui représente plus de 25 000 salariés et 185 000 personnes accompagnées*]. Cette tribune, fruit d'une remarquable dynamique inter-associative, alertait sur des choix budgétaires incohérents qui fragilisent l'accompagnement des plus vulnérables, menacent les dispositifs qui leur sont dédiés et compromettent le maintien des postes à court terme. Les associations comme l'ALEFPA remplissent des missions que ni l'Etat, ni le marché ne peuvent imiter. Etouffer les associations revient à abandonner les plus fragiles d'entre nous.

Une année 2025 sous le signe des défis pour le secteur

L'année 2025 sera en outre marquée par le 20^e anniversaire de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances. L'ALEFPA, acteur engagé depuis des décennies, illustre les réussites rendues possibles par cette loi. Grâce à ses établissements et services, des milliers de personnes handicapées ont pu accéder à des solutions éducatives et médico-sociales adaptées. Le Pôle de compétences et prestations externalisées (PCPE) de l'ALEFPA, par exemple, accompagne des familles pour construire des parcours individualisés répondant aux besoins spécifiques de leurs enfants. Ces structures démontrent que l'action coordonnée et le soutien personnalisé peuvent faire une différence notable dans le quotidien des personnes concernées.

Mais si des progrès notables ont été réalisés, notamment grâce à l'engagement d'acteurs comme l'ALEFPA, de nombreux objectifs restent à atteindre :

- **Accessibilité universelle** : 40 % seulement des ERP sont conformes, avec des retards significatifs dans les transports publics.
- **Santé mentale** : un enjeu encore sous-financé malgré une prévalence croissante des troubles psychiques. **2025 sera l'année de la Santé mentale élue Grande cause nationale**, une cause transverse dans une majorité de nos accompagnements où les troubles psychiques sont une réalité prises en considération par nos équipes. L'expertise de l'association pourra ainsi être mobilisée pour sensibiliser à l'importance de la santé mentale, et encourager les partenariats avec les acteurs privés et publics.
- **Éducation inclusive** : progression notable, mais des obstacles persistants, notamment dans l'accès aux AESH et à des dispositifs adaptés.

Une situation complexe à Mayotte : un appel à la solidarité

Notre communiqué ne peut ignorer la situation dramatique à Mayotte, où l'ALEFPA est présente depuis 2021. L'île a été durement frappée d'abord par le cyclone Chido, puis la tempête Dikeledi. L'île a connu un bouleversement majeur. L'ALEFPA et ses services sont mobilisés pour apporter leur soutien et leur solidarité : un appel à participer à [l'appel aux dons lancé en réponse à cette catastrophe](#) a été largement relayé par les établissements de l'ALEFPA, et se poursuit encore aujourd'hui.

En conclusion : 2025, une année sous le signe de l'inclusion et de la solidarité

« En 2025, tournons-nous avec espoir et détermination vers une société fraternelle et inclusive, où chacun trouve sa place, épanoui et libre. » s'exprimera Olivier Baron, Directeur Général de l'ALEFPA. Il déclarera sa profonde reconnaissance à l'ensemble des professionnels de l'ALEFPA pour leur dévouement et leur engagement quotidien. Par leur travail, ils participent activement à la défense d'un projet de société à défendre, où chacun a sa place, quel que soit son parcours : « L'élan collectif naît de notre capacité à rêver et agir ensemble, portée par l'ambition de repousser les frontières du possible. Lorsque chacun met son talent au service du groupe, une énergie puissante se dégage, permettant de relever les défis avec audace et créativité ».

Fusion avec le [SMJPM - Ariane](#) dans les Hauts-de-France

L'association Ariane, créée en 1987 et reconnue pour son expertise dans la protection des majeurs, entame une nouvelle étape de son histoire. Depuis le 1er janvier 2025, le Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (SMJPM) Ariane a rejoint l'ALEFPA.

Avec ses 3 175 mesures de protection (tutelle et curatelle) gérées dans le Nord de la France et les arrondissements belges de Tournai et Mons, Ariane est une structure de référence. Elle s'appuie sur une équipe de 130 salariés répartis sur quatre antennes (Denain, Croix, Ronchin, Dunkerque) pour garantir un accompagnement de qualité, respectueux des droits et besoins des bénéficiaires.

Fusion avec [les Antes](#) dans la Marne

Au terme d'une année de rapprochement et de concertation, les deux associations, animées par des valeurs partagées de solidarité, d'accompagnement de qualité et d'insertion sociale, fusionnent afin d'offrir une prise en charge plus cohérente et mieux adaptée aux besoins des publics qu'elles accompagnent. Ce processus de fusion s'inscrit dans la dynamique de renforcement de l'offre de services dans la Marne et l'Aube, où l'ALEFPA est déjà implantée depuis plus de 60 ans. Fort de cette expérience et de ces nombreux établissements, l'ALEFPA installe une direction territoriale à Chalons en Champagne.

Lancement du nouveau site internet, un nouvel espace d'informations et de mobilisation : www.alefpa.fr



Vidéo rétrospective : retrouvez en vidéo les grands temps forts de l'association sur le territoire national en 2024 !



Contacts presse

Maud Piontek, Directrice de la communication - 06 76 64 85 52
Manon Briard - 06 76 91 31 66 et Vincent Logez - 06 89 10 22 20
Responsables communication - dircom@alefpa.fr



Centre Vauban – Bâtiment Lille
199-201 rue Colbert
CS 60030 – 59043 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 38 09 40
www.alefpa.fr





L'ALEFPA (Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie) est une association laïque et entreprise du secteur de l'économie sociale et solidaire qui agit depuis plus de 60 ans en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. Présente sur l'ensemble du territoire français en Métropole et Outre-mer, elle accompagne chaque année près de 20 000 personnes dans les domaines de l'enfance, de la famille, du handicap, de la santé et de l'insertion sociale et professionnelle. Ce sont 4000 salariés engagés au quotidien pour éduquer, former et prendre soin des publics avec un projet personnalisé et adapté à leurs aspirations.



Chiffres clefs : 20 000 bénéficiaires, 300 établissements, 4000 salariés, budget de 245 millions d'euros, 13 régions et 22 départements d'implantation.



L'ALEFPA DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Dans les Hauts-de-France, l'ALEFPA gère **60 établissements et services**. En 2022, elle accompagne **1451 personnes** (enfants, adultes, personnes âgées) et embauche **740 professionnels**.

